



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRÉ
SEANCE du LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024**

N°2024-48

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25/11/2024

Date d’Affichage : 25/11/2024

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés :

Secrétaire : Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : Facturation de mobilier communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de rénovation de la salle de réunion de la Mairie, l'armoire qui s'y trouvait a été vendue à un particulier. Le prix de vente, de 300€, a été décidé suite à l'estimation d'un brocanteur.

Un titre sera donc envoyé au nouveau propriétaire afin de lui facturer son achat.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer la vente de l'armoire

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 2 décembre 2024

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20241202-2024_48-DE
Reçu le 03/12/2024
Publié le 03/12/2024